

LE PUBLICISTE.

QUINTIDI 25 Fructidor, an VII.



Entrée des Russes et des Napolitains à Rome. — Position de l'armée austro-Russe en Italie. — Arrivée à Prague, du ci-devant prince de Condé et de son état-major. — Proclamation du prince héréditaire d'Orange aux habitans de la république Batave. — Détails sur l'affaire qui a eu lieu en avant de Kehl. — Message du directoire sur la reddition de la flotte Batave. — Discours de Briot à ce sujet.

ITALIE.

Livourne, le 30 thermidor.

Le colonel d'Aspres a fait publier aujourd'hui à midi la nouvelle suivante :

« Le consul de Sardaigne vient de me communiquer une lettre officielle, qui annonce que 4,000 russes, réunis aux napolitains, sont entrés, le 22 de ce mois, dans Rome ».

Pavie, le 2 fructidor.

Les avant-postes des russes sont aux portes de Gènes. Le maréchal de Suwarow se trouve avec une grande partie de son armée à Saint-Pierre d'Arena, à deux milles de Gènes, tandis que le comte de Klenau, qui s'est avancé de Sarzana sur Bisagno, occupe toute la rivière du Levant. Le général Kray est, dit-on, à la poursuite de l'ennemi, qui s'est retiré dans les montagnes au-delà d'Acqui. On prétend que ce général a reçu ordre de se porter, avec 20,000 hommes, vers les bailliages italiens de la Suisse.

La première colonne de prisonniers est arrivée hier ici ; le général Pérignon se trouve parmi eux. On attend encore trois autres colonnes.

Milan, le 6 fructidor,

Il paroît que les mouvemens de l'armée française en Suisse étoient combinés avec les opérations de celle d'Italie. Tandis que la dernière se portoit en avant du territoire de Gènes, un autre corps français se dirigeoit par le Mont-Gothard sur Airolo, où il arriva le 28 thermidor, & d'où il pénétra jusqu'à Bellinzone & Bironico, sur le chemin de Lugano. Le colonel Strauch, chargé de la défense de cette partie, avoit été obligé de se retirer, vu la supériorité des forces de l'ennemi ; mais celui-ci ayant appris le résultat de la bataille de Novi, commença sa retraite le 2 du présent. On envoya de Come, de Pavie & de Milan, des renforts considérables au colonel Strauch, qui, au moyen de ce secours, ne tardera pas à reprendre ses positions précédentes.

On écrit de Livourne que le duc d'Aost & le prince de Montferrat y sont arrivés, & qu'ils vont se rendre à Turin.

On a arrêté avant-hier pendant la nuit, à Milan, plusieurs personnes suspectes.

Trente, le 9 fructidor.

Une estafette, arrivée ici aujourd'hui, nous a apporté la nouvelle de la reddition de la citadelle de Tortone par capitulation.

Le général Bellegarde a passé ici avant-hier se rendant en toute diligence à Vienne.

DANEMARCK.

Copenhague, le 10 fructidor.

Un lougre anglais qui vient d'arriver de la mer Baltique, nous annonce qu'une flotte de transports avec de nouvelles troupes russes est arrivée à l'isle de Boraholm. Les troupes arrivées à Eseneur n'en sont pas encore parties.

L'ambassadeur d'Angleterre, lord Fitzgérald, est de retour du voyage qu'il a fait à Stocholm.

On continue à croire que nous resterons neutres. La conduite de la Prusse règle la nôtre.

BOHÊME.

Prague, le 9 fructidor.

Le ci-devant prince de condé arriva ici avant-hier avec tout son état-major. Le corps sous ses ordres a fait séjour dans nos environs ; la première colonne est attendue demain.

A L L E M A G N E.

Stutgard, le 15 fructidor.

On écrit de Tubingen le 13, que le corps du général Starray, qui depuis quelque tems occupoit les environs de Willingen, Dönaueschingen, &c. se dirige par Rothweil & Ballingen vers Pfortzheim, pour agir contre le corps français qui s'est porté en avant de Manheim, & que déjà 4 à 5 mille hommes se trouvent entre Hechingen & Tubingen.

Les derniers mouvemens des Français ont causé de grands changemens dans l'armée impériale. Une partie de cette armée quitte la Suisse pour se rendre en Souabe, & y former une nouvelle armée du Rhin sous la conduite immédiate de l'archiduc Charles. Le général Hotze commandera en chef dans la Suisse, & agira de concert avec les Russes & le corps qu'on attend incessamment de l'Italie. Dès le 10 fructidor, huit bataillons repassèrent le Rhin près de Schaffhouse, & le 11, on en attendoit encore plusieurs autres. Ils se dirigent, partie vers le Brisgaw, partie vers Villingen. Le quartier-général de l'archiduc Charles doit arriver demain à Daunaueschingen.

Manheim, le 17 fructidor.

Le corps de troupes françaises qui, sous les ordres du général Baraguay-d'Hilliers avoit paru devant Francfort, a traversé depuis quelques jours la Bergstass & est arrivé hier à Heidelberg, d'où, sans s'arrêter, il a continué sa marche par la porte de Manheim.

Francfort, le 18 fructidor.

Le quartier-général de la levée en masse du pays de Mayence, doit arriver ce soir à Ober-Rad, à deux kylo-

metres de Francfort. Environ 1200 hommes, en deux divisions, ont passé aujourd'hui sur la rive droite du Mein & se sont dirigés vers Hochst.

On ne paroît plus douter, même en Allemagne, de la continuation de la neutralité de la Prusse, & celle des états compris dans la ligne de démarcation du Nord. On dit même qu'ils renouvelleront la déclaration faite, il y a quelques années, « qu'ils croient remplir leur devoir de membres de l'Empire, en couvrant le nord de l'Allemagne par l'armée d'observation ». Cet état de choses expose le nord de l'Empire à devenir nouveau le théâtre de la guerre, & à en supporter seul toutes les charges.

Le duc de Wurtemberg a donné, le 3 fructidor, une magnifique fête au corps des officiers russes, près de sa forteresse de Hohentwail, à quatre lieues de Schaffhouse. Il s'est tellement enthousiasmé de Paul 1^{er}. & des manières russes, qu'il est revenu à Stutgard le knout à la main.

On assure que l'archiduc Charles a détaché dans le pays de Wurtemberg 10 à 12 mille hommes de cavalerie austro-russe, pour harceler l'armée du Rhin & soutenir les attaques des paysans.

On mande de Berlin que le chargé d'affaires de Russie a quitté cette ville.

Wesel, le 18 fructidor.

Notre gazette public aujourd'hui la proclamation suivante du prince héréditaire d'Orange, qui circule dans toute la république batave :

Au peuple des Provinces-Unies.

Nous, Guillaume-Frédéric, prince héréditaire d'Orange & de Nassau, &c. &c.

« Comme la providence a couronné des plus heureux succès les efforts des puissances alliées qui ont pris les armes pour la défense de la religion & de l'indépendance, & que le moment est enfin arrivé où, par la puissante assistance de S. M. britannique, l'alliance des Provinces-Unies, & à l'aide de ses hauts alliés, la patrie pourra être délivrée du joug oppressif & avilissant sous lequel elle gémit depuis plus de quatre ans : & comme S. A. S. monseigneur le prince d'Orange & de Nassau, notre père, stadthouder héréditaire, gouverneur-général, capitaine-général & amiral des Provinces-Unies, ainsi que capitaine-héréditaire & amiral-général de l'Union, &c. vous a déjà fait connoître à vous, mes chers compatriotes, par des proclamations émanées du palais d'Hamptoncourt, le 10 thermidor dernier, les sentimens qui l'animent envers les paisibles citoyens de l'état, nous vous invitons en conséquence, & après y avoir été autorisés par un acte de notre seigneur & père, en date du 29 frimaire dernier, & conformément à ses intentions salutaires, de coopérer également au rétablissement de la religion & de la liberté, fondées sur la légitime constitution. . . .

Nous donnons l'assurance formelle à tous ceux qui, renonçant à leur égarement, reviendront à leur devoir, & qui se montreront disposés à coopérer à la pacification de notre chère patrie & à soutenir nos efforts, qu'ils ne seront molestés en aucune manière pour leurs sentimens & leur manière d'en agir durant la révolution, mais, qu'au contraire, ils jouiront de toute la protection possible. Spécialement ceux qui auront occupé quelques emplois, n'auront à craindre aucun reproche, si ce n'est qu'ils se fussent rendus coupables durant leur administration de faits, qui sont envisagés dans tous les pays comme crimes & qui sont punissables par-devant des juges impartiaux. En conséquence, tous les citoyens peuvent être persuadés qu'il ne sera attenté en aucune manière à leur sûreté, & nous attendons que personne ne s'opposera à nos intentions. Dans un pareil cas inopiné, chacun ne pourroit que s'attribuer à lui-même les désagrémens qui en seroient la suite, attendu que nous sommes bien résolus de livrer à la rigueur des lois tous ceux qui entraveraient nos efforts. Nous avertissons en outre tous les gouvernans actuels, ou tous ceux qui dans ce moment-ci ont la puissance en main, de ne molester en aucune manière les personnes faisant partie de l'ancien gouvernement légitime, ou connus pour être les partisans de la maison d'Orange, attendu que nous en rendrons responsables leurs personnes & leurs biens. Comme, afin de prévenir l'anarchie, il est indispensable d'établir sur le champ un gouvernement, nous invitons par la présente,

& là où le bien-être du pays l'exige, nous requérons tous ceux, qui avant l'évasion des Français dans les sept provinces & dans le pays de Drenthe constituoient les colleges ou commissions de police, de finance & de justice, de reprendre sur eux, sans perte de tems, l'administration provisoire de leurs fonctions, jusqu'à l'époque où le gouvernement sera définitivement réinstallé, & d'avoir soin que les réidences des villes & du plat-pays soient également provisoirement remises en fonction, en en écartant toutefois ceux qui ont été employés, en quelque manière que ce soit, durant la révolution, ou qui ont fait des déclarations tendant à affaiblir le gouvernement illégal, ou enfin qui ont donné quelques preuves de leur dévouement au gouvernement actuel.

» Nous chargeons en outre tous les pouvoirs, toutes les autorités & tous les employés composant le gouvernement illégal actuellement subsistant, chacun en son particulier & sur sa responsabilité, de continuer ses fonctions jusqu'à ce que le gouvernement provisoire soit installé, en leur enjoignant de ne détourner, ni emporter, ni cacher, ni actes, ni papiers de quelque nature qu'ils puissent être. Nous défendons également à tous receveurs de faire aucuns paiemens quelconques & à qui que ce soit, & d'attendre à cet effet des ordres ultérieurs. Leurs personnes & leurs biens seront responsables de leur conduite.

» Quant à ce qui concerne les affaires de la confédération générale, nous avons jugé nécessaire d'installer provisoirement, & jusqu'à ce que l'ordre soit finalement rétabli, quelques personnes tirées des provinces respectives, que nous nommerons par des lettres à elles adressées pour représenter tant hors que dans le pays même les états-généraux des Provinces-Unies.

» Enfin nous chargeons tous les militaires tant de terre que de mer, de coopérer au rétablissement du gouvernement légitime, de veiller à la sûreté & au repos publics, & d'obéir strictement aux ordres des officiers qui seront nommés par S. A. S. pour les commander. Les officiers actuellement au service du gouvernement usurpateur, qui coopéreront à cet effet, peuvent compter que les services qu'ils pourront rendre, seront pris en considération.

GUILLAUME-FRÉDÉRIC, prince héréditaire d'Orange.

ANGLÈTERRE.

Londres, le 13 fructidor.

L'entrée des flottes combinées dans le port de Brest, a déterminé le gouvernement à mettre de nouveau toutes les côtes d'Irlande en état de défense. On mande de Dublin qu'on y a mis en réquisition tous les petits bâtimens du canal pour transporter les troupes où elles pourroient être nécessaires. La garnison de Bantry a été renforcée, & on a pris des mesures pour mettre la baie à l'abri d'une descente. Le corps d'Ycomany, du comté de Cork, a été remis en activité, & le régiment de Wexford qui étoit embarqué pour Jersey a reçu contr'ordre, ainsi que le 16^e. & le 41^e. qui étoient embarqués pour le Canada.

Les forces russes quidoivent se joindre à nos troupes en Hollande, sont de 30,314 hommes & de 20,137 chevaux, suivant le bulletin officiel transmis à notre cour par l'ambassadeur de Russie.

Un des derniers envois de poudre faits en Bretagne n'a pas réussi ; les gardes-côtes ont failli s'en emparer. Le brick qui la portoit est revenu tout chargé en Angleterre.

Le ci-devant baron de Menil-Durand, ancien officier-général au service de France, vient de mourir ici.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 19 fructidor.

Le président de la première chambre a annoncé hier au corps représentatif que toute la flotte batave du Texel, retirée depuis l'évacuation du Helder dans la Zuiderzée, s'étoit rendue aux Anglais ; les équipages se sont révoltés, ont massacré & jeté dans la mer la plus grande partie des officiers, & ont forcé les autres à capituler avec l'amiral anglais. Ce malheureux événement a plongé tous les bons citoyens dans le plus grand désespoir. Il ne reste dans toute la république que trois à quatre vaisseaux de ligne & quelques frégates. Le gouvernement publiera demain le rapport offi-

ciel relativement à la révolte & à la reddition de la flotte. Les armées sont encore inactives. Les avant-postes ont en une affaire hier matin où les Anglais ont perdu beaucoup de monde. La commission qui a entendu les propositions des parlementaires anglais est revenue ; mais on ne sait pas encore en quoi ces propositions consistent. On s'attend tous les jours à une bataille.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Toulouse, le 15 fructidor.

L'administration centrale de l'Arréege a fait partir pour Toulouse 300 brigands royaux entrés en Espagne par la vallée d'Aran, & rentrés en France par la vallée d'Auzat. Ces prisonniers sont arrivés hier.

Les compagnies auxiliaires des patriotes réfugiés à Toulouse ont reçu leur licenciement. Les compagnies de cavalerie volontaire ont été également dissoutes & les chevaux requis pour ce service sont rendus aux propriétaires. Les troupes réglées qui sont arrivées & celles qui arrivent chaque jour paroissent suffisantes pour le service extraordinaire. La garde nationale toulousaine, outre une partie du service de la place dont elle est chargée, a fourni des garnisons dans quelques communes du département.

A. P. Chaumont (de Paris), ex-maître des requêtes, porté sur la liste des émigrés, a été arrêté à la maison commune, où il alloit faire viser son passe-port. Il a subi un interrogatoire à la suite duquel on l'a mis en prison.

Strasbourg, le 22 fructidor.

L'affaire qui a eu lieu hier en avant de Kehl a été assez vive. Le général Legrand avoit concentré toutes les troupes qui se trouvoient à Kehl & à Auenheim, pour attaquer les Autrichiens rassemblés en force entre Kork, Will, Stede & Boldersweihler, les repousser & s'avancer ensuite vers le fort de la Murg, où, à ce qu'on prétend, une partie de la droite de l'armée du Rhin est postée. L'attaque eut d'abord le meilleur succès ; nos troupes débouchèrent par Süntheim & Neumühl, & repoussèrent l'ennemi au-delà de Kork, Goldschuhr & Manheim ; mais celui-ci ayant reçu beaucoup de renforts, sur-tout en cavalerie, il fut impossible de pénétrer, & nous reprîmes nos anciennes positions.

Le quartier-général de Legrand se trouve à Robertsac, sur la rive gauche du Rhin.

Les 400 hommes de notre garde nationale qui s'étoient rendus avant-hier soir à Kehl pour occuper ce fort, en cas que les troupes qui s'y trouvoient avançaient, sont revenus ici hier soir.

L'adjudant-général Boucard revenu de Mayence a repris ses fonctions de chef de l'état-major de la 5^e division. Le général Crossé, qui l'avoit remplacé jusqu'ici, est parti pour l'armée.

L'armée du Rhin est postée entre Heilbronn, Bretten & Badach ; elle couvre le siege de Philisbourg.

Bruxelles, le 22 fructidor.

La reddition de la flotte batave n'est que trop certaine. Les équipages de ces bâtimens ont été transportés à bord d'armemens britanniques & expédiés pour l'Angleterre, où ils vont être organisés en légions ou corps de marine hollandais, sous la direction du prince d'Orange ; ensuite on les fera revenir dans leur patrie, pour y faire partie de l'armée anglaise. Les vaisseaux hollandais sont montés par des équipages anglais ; mais il leur sera très-difficile de les faire manœuvrer, attendu qu'ils n'ont presque la terre.

Un courrier venant de la Hollande, & se rendant à

Paris, nous apprend que les Anglais se sont emparés dans le Zuderzee de plus de cent bâtimens marchands hollandais richement chargés, & qu'ils menacent de bombarder Amsterdam.

PARIS, le 24 fructidor.

— Rœderer & Poulhier réclament en faveur de Sicard, compris dans la dernière liste des écrivains destinés à la déportation.

« L'homme en qui les monstres du 2 septembre ont respecté le réparateur des torts de la nature, ne sera pas toujours, disent-ils, traité par l'autorité nationale en ennemi de la société. Le dernier supplice ne sera pas toujours suspendu sur cette tête à laquelle est attachée une portion de notre gloire ».

— Le télégraphe de Calais a signalé hier le passage, à la vue des côtes du Nord, d'une flotte de 120 voiles. On présume que c'étoit la flotte batave que les Anglais emmenaient dans leurs ports.

— Le ministre de la guerre a écrit aux généraux en chef que la solde sera alignée, les subsistances assurées, la cavalerie remontée, & l'artillerie mise en mouvement.

— Une collecte faite à Paris, le 20 de ce mois, dans le temple de la Bienfaisance (ci-devant Saint-Jacques-du-Haut-Pas, en faveur des incendiés de Saint-Claude, département du Jura, n'a produit que 48 francs.

— Les employés au ministère de l'intérieur ont reçu, en gros sous nouvellement frappés, un demi-mois sur ceux qui leur sont dûs.

— Il est entré dans cette ville deux régimens de dragons. Il vient aussi d'arriver à Saint-Denis une demi-brigade qui y reste en station.

— On avoit publié que Toussaint Louverture & Rigaud étoient brouillés, & que leurs troupes en étoient même venues aux mains. On dit aujourd'hui qu'ils se sont réconciliés ; au moment où ils ont vu paroître devant Saint-Domingue un convoi anglais de 200 voiles. Mais ce qui donne l'air d'une fable à tout récit, c'est qu'on ajoute que ces 200 voiles ont toutes été brûlées ou coulées bas par le canon de Saint-Domingue. On ne détruit pas ainsi 200 voiles, quand même elles n'auroient que la ressource de gagner la pleine mer.

— Beaucoup de maisons de Paris suspendent leurs paiemens. Les banquiers abandonnent presque entièrement les affaires.

— Un des membres du jury d'équité de la Haute-Saône, écrit que le général Darçon & le citoyen Lannier, ex-administrateur de ce département, ne pouvant être atteints par l'emprunt, à cause de leur médiocre fortune, viennent, sur leur demande formelle, d'y être honorablement placés.

— Des arrestations se sont faites à Lyon & à Angers.

— Le général Quantin a défendu à Marseille l'usage des bâtons ferrés & des cannes à dard.

— La flotte anglaise, entrée dans le Texel le 12 fructidor, consiste en vingt vaisseaux de ligne & plusieurs frégates. La flotte batave étoit composée de six vaisseaux de ligne, cinq frégates & un longre. Celle-ci a repris, depuis la capitulation, le pavillon des anciens états-généraux.

— On voit percer jusques dans les relations des combats la jalousie qui s'établit entre les Autrichiens & les Russes. Les généraux autrichiens attribuent à leurs troupes la gloire des succès, & Sawarow ne vante que l'intrépidité des siennes.

— Le ci-devant comte d'Artois est très-malade, dans les environs de Londres, d'une violente hémorrhagie.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.
 Présidence du cit. BOULAY (de la Meurthe.)

Séance du 24 fructidor.

Mansord fait prendre une résolution qui rend applicable la loi du 1^{or}. brumaire an 7, sur les patentes, à tous les officiers de santé attachés aux hôpitaux ou au service des pauvres.

Digneffe, par motion d'ordre, sollicite des mesures législatives pour préserver les départemens réunis de l'influence que pourroient y exercer les cabinets d'Orange & de Saint-James. — Renvoi à une commission.

Bardon-Boisquetin appelle l'attention du conseil sur la situation des départemens de l'Ouest, où la guerre civile s'organise de plus en plus. Il s'étonne de ce que la loi des étages n'ait pas encore été appliquée au département de la Sarthe, & termine par les propositions suivantes :

Le directoire sera invité, par un message, à faire exécuter la loi sur les étages : les communes qui ont combattu les rebelles dans les dernières affaires, ont bien mérité de la patrie ; leurs noms seront mentionnés au procès-verbal, dont il leur sera envoyé copie. La discussion s'ouvrira incessamment sur les passe-ports & les transports des poudres. — Adopté.

Favard fait adopter un très-long projet, sur l'organisation du notariat.

Un secrétaire communique deux messages du directoire : le premier est relatif au bail des salines de l'est. On en ordonne l'impression ; le second est ainsi conçu :

« Citoyens représentans, les lettres d'Amsterdam & de la Haye, en date du 16 fructidor, avoient annoncé que la flotte batave étoit rendue par capitulation aux Anglais ; celle du 17 ayant presque aussitôt démenti cette nouvelle, le directoire exécutif s'étoit applaudi de ne vous l'avoir pas transmise. Malheureusement il vient d'en recevoir la confirmation. La lettre du ministre de la marine batave, dont il vous fait passer copie, ne laisse plus aucun doute à cet égard.

« Il est trop vrai qu'à l'approche de quelques vaisseaux anglais qui ont pénétré dans le Zuiderzée, la révolte a éclaté sur les vaisseaux bataves. Les équipages insurgés ont déclaré qu'ils ne se battoient pas, & la flotte hollandaise a été livrée sans combat, mais aussi sans capitulation, car il paroît que le contre-amiral Story & les officiers n'ont pas voulu, par aucun traité, consacrer cette coupable défection, & qu'ils ont préféré demeurer prisonniers de guerre.

« Mais c'est encore sur la trahison que l'Angleterre a fondé ses succès ; elle triomphe au Texel comme elle avoit triomphé à Toulon, par la plus lâche des perfidies ; mais aujourd'hui, comme alors, un succès honteusement obtenu, peut être promptement expié.

« Depuis le jour de son débarquement, l'armée anglaise n'a fait aucun progrès ; resserrée à l'extrémité de la Nord-Hollande, elle a devant elle l'armée réunie des Français & des Bataves. Là, où il n'y aura point de lâches & de traîtres, elle n'a point de succès à espérer. On attend la nouvelle d'un engagement décisif ; & , sans doute, les républicains bataves qui vont combattre pour leurs foyers, pour leur indépendance, voudront laver dans le sang ennemi la honte dont leurs marins se sont couverts.

« Le directoire exécutif a pris les mesures les plus promptes pour porter dans la Batavie toutes les forces qui sont disponibles ; vous verrez d'ailleurs, citoyens représentans, par le bulletin des séances du corps législatif batave, qui est joint ici, que la plus parfaite unanimité regne entre les autorités supérieures de la Batavie, & préside aux mesures qui sont prises en commun pour le salut de la république ».

Après la lecture de ce message, Briot obtient la parole. A chaque instant, dit-il, vous découvrez la chaîne de perfidie avec laquelle on rassemble autour de nos frontières les armées de la coalition, & où on pousse la république vers l'abîme depuis long-temps : nous avions les yeux attachés sur la république batave, sans doute nos motifs de crainte étoient bien légitimes ; mais nous les renfermions dans notre sein, pour ne pas agiter l'opinion en dévoilant de nouveaux dangers.

On a dit qu'il existoit un parti qui cherchoit à accroître son influence & ses succès par les désastres publics ; mais ce qui est bien plus à craindre, c'est que ces désastres ne soient nécessaires, afin d'amener le moment terrible où nous leverons tous pour sauver la république. Je ne vous entretiendrai pas ici de l'expédition de Brest, dont la cause, le but & le résultat sont encore ensevelis dans l'ombre ; mais je demanderai pourquoi ces mêmes hommes qui avoient tant d'influence sur les puissances alliées ont-ils négligé de l'exercer pour amener dans nos ports une flotte qui faisoit le tiers de notre puissance maritime, & augmente aujourd'hui celle de nos ennemis. Mais l'avez-vous bien entendu citoyens représentans, cet amiral qui raconte froidement qu'une insurrection des équipages l'a forcé de rendre sa flotte aux Anglais ? Il n'y avoit donc pas de Sainte-Barbe sur son vaisseau ! Que ce lâche soit à jamais déshonoré !

Nos frontières sont entourées ; la trahison a déjà livré Mantoue, Turin & l'Italie ; une insurrection couve en Hollande, & peut éclater jusqu'aux portes de ce palais, pour vous forcer à conclure une capitulation honteuse ; & signifier la honte & l'asservissement de votre pays. Nous sommes fondés à avoir des soupçons & de la défiance ; il importe sur-tout de savoir jusqu'à quel point la Belgique peut être envahie ; le directoire doit savoir aussi jusqu'à quel point il peut répodre des frontières & des forces de terre & de mer.

Je demande donc qu'il soit fait un message au directoire pour lui demander compte de la situation extérieure de la république, de la position de nos armées sur les frontières de l'approvisionnement des places fortes & des moyens de résistance. Je demande en outre que sous trois jours la commission des sept vous présente les moyens de salut public pour lesquels elle a été créée. — Adopté.

On s'occupe de la discussion relative à la désertion l'intérieur : quelques membres demandent qu'on arrête d'abord le principe de la peine de mort, mais le tout est renvoyé à la commission.

Bourse du 24 fructidor.

Rente provisoire, 0 fr. 00 c. — Tiers consol., 8 fr. 50 c.
 Bons $\frac{3}{4}$, 64 c. — Bons $\frac{1}{2}$, 00 c. — Bons d'arrérage, 66 fr. 75 c.
 64 fr. 75 c. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers.

A. FRANÇOIS.